APRC – Sud-Aquitaine / Pays Basque-Béarn-Bigorre

Compte rendu de la réunion du 16 avril 2022 à Pau

Etaient présents : Josiane et Laurent E., Lucette et Benoît G., Léon L. et François M.

André D., retenu par son grand âge mais toujours fidèle, nous avait transmis avec son pouvoir pour l'AG, le renouvellement de sa cotisation et un don pour l'AG. Michel C. était en voyage et nous donnait un salut fraternel. François L. avait laissé un long message à Léon pour parler de son dossier ouvert au pôle juridique; très pris par ses activités professionnelles il avait zappé la réunion et se ressourçait dans un monastère du pays basque pendant ce WE pascal. Quant à Jean Paul G., pas de nouvelles, bonnes nouvelles sans doute.

Nous voulions **préparer l'AG des 21 et 22 mai…** Le Bulletin portant les divers rapports étant en phase de relecture, nous avons pu avoir un aperçu de son contenu grâce à notre trésorière Josiane qui détenait ce document dans son ordi.

Concernant le rapport d'activité nos échanges ont porté surtout sur **le renouvellement de nos adhérents et des membres du CA.** Nous avons encouragé Josiane à renouveler sa candidature pour un troisième et dernier mandat, étant parfaitement conscients, grâce à ses explications, de la qualité de son travail comme de l'énergie et du temps qu'elle y consacre.

Nous avons été heureux de découvrir que de nouveaux adhérents en nombre significatif provenaient des anciens de communautés nouvelles. Nous exprimions le souhait qu'il y en ait parmi eux qui viennent renforcer notre CA. Certes, ces gens-là sont encore actifs ce qui peut poser un problème de disponibilité. Mais, disions-nous, il faut y réfléchir avec eux quitte à adapter le fonctionnement de nos structures. L'un de nous rappelait qu'au début de l'Aprc tous les adhérents étaient des actifs et qu'ils avaient trouvé la manière de fonctionner efficacement.

Autre point qui a attiré notre attention : beaucoup de ces nouveaux adhérents sont mis en lien avec l'Aprc par l'association qui les avait pris en charge initialement et qui faisait appel à nos compétences pour la partie des droits à retraite. **Les coopérations entreprises de longue date** déjà avec ces associations, telles l'AVREF et plus récemment VERO, portent leurs fruits. Elles permettront sans doute que l'APRC continue au service de nouvelles populations qui prendront le relais des ex religieux et

clercs diocésains en phase d'extinction inéluctable. Nous sommes évidemment pour que ces coopérations se poursuivent.

Notre trésorière nous a informés de la toute récente mise en application de **« la gestion de la contribution volontaire en nature »** qui consiste à tenir une comptabilité des heures de bénévolat déclarées par les membres actifs au sein d'une association. Ce total d'heures est ensuite valorisé au taux horaire actuel de 15.59 € et inscrit en annexe dans le bilan de l'association. On aboutit à des sommes considérables. Nous découvrions cette problématique; nous n'avions pas entendu parler d'une obligation légale de cette pratique ; nous nous sommes interrogés sur son objectif réel, craignant qu'il puisse y avoir anguille sous roche… Sachant que le sujet serait abordé en AG, nous attendons des éclaircissements.

L'évocation de quelques éléments du rapport financier ne nous a pas posé de problème.

Léon est d'accord pour assurer le lien direct avec François L. au sujet de son **dossier juridique**. Léon et François M. seront disponibles pour un coup de main en cas de besoin.

Nous souhaitons bon travail et bonne AG à celles et ceux qui monteront à Paris.

En août nous relèverons les périodes d'absence des uns et des autres pour les mois de septembre et d'octobre afin de fixer une date de réunion qui rassemble le plus grand nombre. Nous y ferons le point sur les orientations décidées en AG.